Guide de commémoration de la Ville de Victoriaville

1. Introduction

Le guide de commémoration de la Ville de Victoriaville est un outil de référence à préconiser lorsqu'un sujet fait l'objet d'une demande de commémoration.

Ce guide établit des principes et des critères d'analyse afin de mieux orienter les choix de commémoration. Il permet également de favoriser une équité dans le traitement des demandes de commémoration.

1.1 Les objectifs d'un cadre d'intervention municipal

L'objectif général du cadre d'intervention est de fournir des balises communes aux divers intervenants municipaux.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Structurer les interventions de la Ville en définissant les limites et la portée de ses champs d'intervention en matière de commémoration;
- Améliorer la cohérence des actions commémoratives entre les divers services municipaux;
- Développer et encadrer les modalités de participation des citoyens à la commémoration;
- Faire connaître à la population et aux visiteurs différents aspects de l'histoire de la ville.

1.2 Définition

Selon la définition du Conseil du patrimoine culturel du Québec, la commémoration est *« un acte collectif et public de rappel dont l'objet est un personnage, un événement ou un fait passé et dont le moyen est une manifestation ou un repère fixe et permanent ».*

2. La commémoration

2.1 Les principes

La commémoration d'un sujet doit reposer sur les principes suivants :

- Se fonder sur des renseignements historiques exacts;
- Favoriser les noms complets des personnes;
- Éviter les noms à consonances semblables qui pourraient confondre le repérage par les services d'urgence;

- Rechercher un équilibre entre la notoriété de l'objet de commémoration, l'importance et la signification du lieu à nommer;
- Il faut s'assurer de la qualité artistique et technique des réalisations, de leur durabilité raisonnable, de leur caractère sécuritaire, de leur originalité et de leur intégration harmonieuse au tissu urbain;
- Si un texte accompagne le repère commémoratif, il doit être rédigé avec clarté et concision;
- La commémoration doit favoriser la représentation des différents groupes de la société, tels que les femmes, les autochtones, les minorités visibles ou les personnes en situation de handicap;
- Tout projet de commémoration respectera le cadre légal, réglementaire et normatif établi par la Ville de Victoriaville et les gouvernements, le cas échéant.

2.2 Les sujets de commémoration

Les sujets de la commémoration peuvent prendre plusieurs formes :

- personnes
- groupes
- événements
- institutions
- composantes du territoire
- bâtiments
- sites

Ceux-ci doivent obligatoirement se rapporter à la Ville de Victoriaville, à son histoire et à celle de ses citoyens, à ses fonctions et à ses caractéristiques.

Les sujets de la commémoration doivent tenir compte des valeurs fondamentales suivantes : inclusion, innovation, culture, coopération, développement durable, patrimoine, sécurité.

2.3 Évaluation d'une demande de commémoration

L'évaluation des projets de commémoration tiendra compte des principes généraux énoncés précédemment ainsi que des critères de pertinence suivants :

2.4 Critères de pertinence :

- ☐ Le sujet de la commémoration (personnalité, groupe, institution, site, bâtiment, concept, événement) doit avoir eu une importance significative dans l'histoire de la Ville de Victoriaville;

- ☐ Le sujet de la commémoration a nécessairement valeur d'exemple, de modèle ou de référence pour la communauté. En général, il se démarque aussi par son originalité, son caractère innovant ou sa contribution exceptionnelle à la collectivité;

- ☐ Le sujet de la commémoration doit avoir eu une influence durable. Par prudence et selon la coutume, on laissera s'écouler au moins un an entre le décès d'une personne (ou du dernier membre d'un groupe) et sa commémoration;

- ☐ Lorsque le sujet de la commémoration est une personne, son nom fait partie de la banque municipale de toponymes;

- ☐ L'intervention commémorative ne doit pas être disproportionnée par rapport à son sujet;

- ☐ L'intervention commémorative ne doit pas constituer une promotion commerciale.

La commémoration devrait être idéalement reliée à une date significative, associée de préférence au système décimal : décennies, siècles et fractions de siècles. Dans le cas de personnages, les dates de naissance ou de décès serviront de point de référence, de même que les dates soulignant des événements importants de leur carrière.

2.5 Les moyens de commémoration

La commémoration s'exprime de différentes façons.

La manifestation est toute initiative ponctuelle qui rappelle l'objet de la commémoration : cérémonie, concert, conférence, exposition, pavoisement (drapeau ou banderole), affichage, événement spécial, etc.

Le repère commémoratif laisse pour sa part une trace durable : statue et monument figuratifs, monument classique non figuratif (arc de triomphe, obélisque ou colonne), espace commémoratif (place et parc), œuvre d'art, fontaine, fresque murale, plaque et médaillon ou objet-souvenir.

La désignation toponymique (rue, place, parc, bâtiment) ainsi que les mesures légales de protection et de valorisation du patrimoine culturel (citation, identification au répertoire du patrimoine culturel du Québec) constituent d'autres moyens permanents de commémoration.

Sans exclure les moyens de commémoration de nature événementielle, la Ville de Victoriaville privilégie ceux de nature permanente.

2.6 Détermination du moyen de commémoration d'un sujet

Le tableau suivant présente les différents moyens de commémoration à préconiser en fonction des sujets soumis au comité. Cet outil permet d'assurer une équité dans la reconnaissance des sujets.

Moyens de commémoration selon l'échelle de reconnaissance du sujet

Moyen de commémoration	Élément de commémoration	Échelle de rayonnement	Critères d'analyse
Monument	- Statue - Buste - Sculpture Ex. : Statue de Jean Béliveau	- Québécoise - Canadienne - Internationale	- Le sujet de la commémoration a déjà fait l'objet de reconnaissances dans son domaine et/ou par ses pairs - L'œuvre du sujet commémoré est structurante (ex. : visionnaire, pionnier, modèle) - La renommée du sujet de la commémoration va perdurer - Dans le cas de la commémoration d'une personne, cinq ans se sont écoulés depuis son décès
Œuvre d'art	- Fresque murale - Peinture - Sculpture Ex. : Murale du 150e de Victoriaville	- Locale et/ou régionale et/ou québécoise et/ou canadienne - Importante et significative	- La portée du sujet à commémorer est structurante à l'échelle de l'ensemble de la municipalité (ex. : visionnaire, pionnier, modèle) - La portée du sujet à commémorer va perdurer - La représentation de l'élément de la commémoration est significative du sujet de la commémoration
Borne commémorative	- Stèle - Colonne Ex. : Stèle de Guy Aubert	- Locale et/ou régionale - Importante et significative	- La portée du sujet à commémorer est structurante à l'échelle de l'ensemble de la municipalité (ex. : visionnaire, pionnier, modèle) - La portée du sujet à commémorer perdure dans le temps - Deux ans se sont écoulés depuis le décès de la personne commémorée
Enseigne commémorative	- Plaque commémorative - Épigraphe - Panneau d'interprétation Ex. : Plaque commémorative de Murielle Lavallée-Jutras	- Locale	- Le sujet de la commémoration présente un intérêt historique - Le sujet de la commémoration a eu une implication significative dans son domaine

Désignation toponymique et odonymique	- Nom de rue, de parc, de place, de passage, de stationnement ou de bâtiment Ex. : Parc du Boisé-des-Frères-du-Sacré-Coeur	- Locale	- Le nom évoque clairement une personne, un organisme, un évènement historique ou un lieu patrimonial que l'on veut honorer - L'élément à désigner (ex. : rue, stationnement, bâtiment, lieu) est représentatif de l'importance ou la notoriété du sujet de la commémoration
Cérémonie de commémoration	- Remise de médailles - Autres Ex. : Ordre Victorien	- Locale et/ou régionale	- Rend hommage aux personnes d'exception (vivantes ou décédées) ou organismes qui, par leurs réalisations, leurs valeurs, leurs idéaux, ont marqué l'évolution et le rayonnement de la Ville de Victoriaville

2.7 Les lieux d'intervention et la qualité de l'œuvre

Pour donner aux repères commémoratifs permanents toute la visibilité souhaitée, le choix du lieu d'implantation a une grande importance. Dans la recherche d'un site optimal, on tiendra compte des principes suivants :

- Le lieu doit être pertinent, c'est-à-dire en relation logique avec le sujet de la commémoration. De même, les personnes, les groupes ou les institutions commémorés auront un rapport direct avec les quartiers de la ville liés à leurs activités ou à leur vie;

- L'environnement immédiat sera pris en compte lors de l'insertion d'un repère commémoratif, car il doit exister un équilibre visuel entre le monument ou l'œuvre d'art et ce qui l'entoure. On veillera à ce que les repères commémoratifs voisins soient compatibles par leurs thématiques ou leurs caractéristiques;

- Le style de monument est intégré au site;

- Le support et les matériaux de l'œuvre sont appropriés et durables;

- Il est possible de valider la véracité du contenu de l'œuvre;

- La représentation est professionnelle et de qualité.

3. Traitement d'une demande

3.1 Les procédures de soumission des projets de commémoration

La Ville de Victoriaville désire favoriser l'engagement des citoyens en matière de patrimoine et permettre l'appropriation du patrimoine de proximité par les collectivités locales.

Toute personne ou tout organisme peut proposer une intervention commémorative par l'intermédiaire du site Web de la Ville de Victoriaville.

Les étapes de traitement d'une demande de commémoration :

- Remplir le formulaire de demande (disponible en ligne ou en version papier);
- Transmettre le formulaire à la Ville;
- Traitement de la demande par le responsable du comité de toponymie;
- Étude de la demande par le comité de toponymie pour recommandation au conseil municipal;
- Présentation au conseil municipal
- Suivi au demandeur.

3.2 La coordination et la gestion générale

Une demande de commémoration est reçue par le Service de la gestion du territoire et du développement durable. La personne responsable du comité de toponymie traite la demande, informe et consulte tout service municipal pouvant être concerné par la demande.

La demande est soumise au comité de toponymie et est évaluée notamment en fonction des éléments suivants :

- La pertinence de la demande, en fonction des critères établis dans le présent guide;
- Les coûts associés au projet, à l'entretien et aux coûts récurrents;
- Les ressources financières disponibles;
- L'implication des différents services municipaux pour la planification, la réalisation ou encore l'entretien des installations découlant du projet.

La Ville de Victoriaville a la responsabilité des repères commémoratifs. C'est elle qui doit en assurer l'entretien, l'inspection et la restauration.